

Destinataire :

M. Bruno Ferreira
Directeur Général de l'Alimentation
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

Copie : Matthieu Mourer, BETD DGAI
Frédéric Bertassi, référent lait et PL DGAI
Valérie Vigier, Bureau du lait DGPE
Anne Bronner, Cabinet de M. Guillaume

Paris, le 23 mai 2019

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance de la note de service DGAI du 2 mai concernant la prévention de la consommation de fromages au lait cru par les enfants de moins de 5 ans, qui a donné lieu à des courriers envoyés par de nombreuses DD(CS)PP dans différents départements.

Outre le message de prévention que nous ne remettons pas en cause, la note de service, avec notamment son dernier paragraphe, a eu un impact immédiat et direct sur nos producteurs fermiers avec le refus du jour au lendemain de produits au lait cru dans les collectivités alors même que ces établissements s'approvisionnaient régulièrement et depuis de nombreuses années auprès de producteurs fermiers pour les fromages au lait cru.

Ainsi, nous souhaitons vous indiquer la vive inquiétude que cette note a immédiatement suscitée sur le terrain auprès notamment des producteurs fermiers, puisqu'elle commence déjà à avoir des conséquences néfastes irréversibles pour les producteurs et pour la filière fromagère au lait cru dans son ensemble, en termes d'image et au niveau économique.

Ce message de prévention et la note de service mettent par leur formulation un focus très négatif sur les productions fromagères au lait cru. En effet, sous prétexte de principe de précaution, collectivités comme grand public peuvent l'interpréter comme une interdiction de consommer des fromages au lait cru pour les moins de 5 ans. Cela se traduit d'ailleurs dans le dernier paragraphe sanctionnant d'une non-conformité majeure les collectivités qui serviraient des fromages au lait cru (quels qu'ils soient) à des enfants de moins de 5 ans, ce qui aura de toute évidence pour conséquence que celles-ci ne s'approvisionnent plus du tout en produits au lait cru.

De plus, pour les collectivités qui servent des repas à des enfants de plusieurs tranches d'âge il est évident qu'elles ne vont pas prendre de risque de non-conformité majeure, et nous nous retrouverons donc, de fait, avec une absence totale des produits au lait cru aussi bien dans les collèges et lycées.

Cette note de service a déjà eu de fortes conséquences commercialement pour nos producteurs qui sont sur les circuits de proximité, et est aussi contradictoire avec d'autres initiatives du Ministère de l'Agriculture. C'est notamment le cas du programme « Lait dans les écoles » qui devait mettre en avant les produits de proximité, fermiers ou sous signes officiels de qualité, tous ces produits laitiers étant pour la majorité d'entre eux des produits au lait cru.

Or, on ne peut pas aujourd'hui faire fi de la maîtrise sanitaire des producteurs fermiers dans la fabrication de produits au lait cru. Nous tenons à vous rappeler notre implication dans l'amélioration continue de la gestion des risques sanitaires en production laitière fermière dans nos fermes. Nous avons pour cela construit au fil des années des outils professionnels approuvés par les autorités sanitaires françaises, et plus récemment par la Commission européenne avec le Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène européen en transformation du lait à la ferme. Nous ne cessons de travailler, avec le réseau des techniciens Produits Laitiers Fermiers à la professionnalisation des élevages, pour la responsabilisation des producteurs dans leur Plan de Maîtrise Sanitaire, et le travail porte ses fruits sur le terrain.

Nous sommes entièrement engagés dans les discussions au sein de la filière laitière avec le CNIEL et le CNAOL sur la communication auprès des public sensibles et nous réaffirmons l'importance de communiquer sur les recommandations auprès du grand public, et plus particulièrement des publics sensibles. **Mais ces messages ne doivent pas porter préjudice à toute une filière au risque de créer une vague d'incompréhension, voire d'indignation, et au final avoir l'effet contraire.**

Au vu des réactions importantes et vives que suscite ce dossier sur le terrain, nous sollicitons un rendez-vous pour échanger sur cette communication, sa formulation et les ajustements que nous pourrions éventuellement trouver. Nous restons à votre disposition pour convenir d'une date dans les prochains jours.

Comptant sur votre soutien, nous vous remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.



Jacky Salingardes
Président